

# Négociations des conventions collectives de travail (2007-2010)

par Jacques Déry

L'Alliance syndicale de la construction, qui réunit la CSD Construction, la CSN-Construction et le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction – International (CPQMCI), négocie le renouvellement des quatre conventions collectives de travail applicables dans l'industrie de la construction. Depuis plus de trois mois, des rencontres ont eu lieu avec les représentants des organisations patronales afin de parvenir à une entente qui garantisse une amélioration sensible des conditions de travail pour la période 2007-2010.

Bien que l'Alliance a le mandat, conformément à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (R-20)*, de négocier les conventions collectives pour l'ensemble des travailleurs de l'industrie de la construction puisqu'elle représente plus de 50 % des travailleurs de l'industrie, chacune des parties la composant ont fait les ajustements adéquats dans leur façon traditionnelle de faire afin de d'assurer de la cohérence et de l'unité des discours.

Les différences de structure organisationnelle entre la CSD, la CSN et le CPMQI sont bien connues et les discussions les concernant prenaient beaucoup de place à chacune des rencontres visant à mettre sur pied un projet commun. Les divergences ont été laissées de côté afin de concentrer tous les efforts sur les ressemblances et la volonté d'améliorer les conditions de travail et de vie des membres des trois organisations syndicales ainsi que de tous les travailleurs sur les chantiers, sans distinction d'allégeance syndicale.

Les négociations se déroulent à un rythme soutenu et déjà la plupart des clauses dites « normatives » sont réglées ou sur la voie de l'être. L'objectif principal demeure toujours d'en arriver à des ententes dans les quatre secteurs, avant le 30 avril, date d'échéance des présentes conventions collectives.

## Les priorités syndicales

Il est reconnu que l'industrie de la construction au Québec montre un niveau de productivité supérieur à celui des États-Unis et du reste du

Canada. C'est évidemment tout à l'honneur des travailleurs de tous les métiers. Le régime qui a été développé au cours des décennies n'est certes pas parfait, mais représente une belle réussite, un modèle souvent envié. La CSD Construction estime, avec raison d'ailleurs, que les travailleurs devraient voir leurs efforts et leur engagement récompensés.

Entre autres, les principales demandes pour les quatre secteurs et le tronc commun (dispositions des conventions collectives qui doivent être communes aux quatre secteurs de l'industrie de la construction) sont :

- augmenter les salaires;
- Simplifier et hausser les dispositions entourant les frais de déplacement et de chambre et pension;
- Maintenir et bonifier les régimes d'assurance collective;
- Revoir les dispositions du régime de retraite pour que les travailleurs puissent accumuler davantage en prévision de leur retraite tout en continuant d'éponger le déficit de 2001 et 2002;
- Mieux encadrer le travail lors de conditions climatiques extrêmes;
- Majorer l'indemnité de vacances pour compenser les pertes de salaire lors de congés de maladie ou de congés pour responsabilité familiale.

## La volonté de réduire les disparités

La CSD Construction fidèle à ses principes d'équité, souhaite ardemment que les représentants patronaux comprennent la nécessité de revaloriser les conditions de travail des secteurs les moins favorisés, notamment le secteur Résidentiel.

Il est logique qu'un employeur rémunère ses travailleurs en fonction de conventions collectives de travail qui reconnaissent l'expertise et l'expérience



## Les négociateurs de la CSD Construction

Afin de répondre aux particularités de chaque secteur et de rationaliser le travail des négociateurs, l'Alliance a créé quatre équipes de négociations, dont trois pour les secteurs Résidentiel, Génie civil / Voirie et Institutionnel / Commercial et Industriel et une, le « tronc commun », pour les clauses communes à toutes les conventions collectives. **Michel Fournier, Pierre Ross et Robert Légaré** représentent la CSD Construction au sein du comité central de négociation qui analyse régulièrement le travail des différentes tables afin de coordonner l'action syndicale.

**Claude Jetté, Martin Ouellet, Alain Pépin, Gérald Picard et Nadia Villeneuve** viennent compléter l'équipe CSD aux diverses tables de négociation.



et non en fonction du seul paramètre du secteur d'activité dans lequel œuvre. Il faut souligner que dans les secteurs Résidentiel et Institutionnel / Commercial, par exemple, les mêmes travailleurs œuvrent pour les mêmes employeurs, d'où la nécessité de réduire les écarts salariaux.

## L'exception du résidentiel

S'il y a une ombre au tableau, c'est le secteur Résidentiel. L'Alliance est disposée à s'attaquer à réduire l'écart salarial entre le « léger » et le « lourd ». L'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ) ne l'entend pas de la même manière. Depuis le début des négociations, l'APCHQ retarde la démarche en utilisant toutes sortes de prétextes. « La capacité de payer » des consommateurs demeure l'argument ultime des porte-parole de l'APCHQ.

## La médiation

Consciente de tout mettre en œuvre pour réussir la présente ronde de négociation, l'Alliance a écrit au ministre du Travail, le 27 février dernier, pour demander la « médiation ». Ce processus normal dans les négociations enclenche la démarche visant à obtenir, pour chacune des parties, le droit de grève, d'une part, ou de lock-out, de l'autre. C'est à ce moment que le ministre nomme un « médiateur » qui assiste les parties à chacune des tables. 